



Site inscrit

Date de protection : **29 octobre 1935** ~ Superficie : 0,12 ha

Le terrain formant un point de vue en bordure du chemin d'IC n°13

Joigny-sur-Meuse

Ce site est situé sur le territoire de la commune de Joigny-sur-Meuse en bordure et au-dessus de la route.



Ce point de vue en bordure de la RD13 relie Nouzonville à Hautes-Rivières. Le site est constitué par un vaste et magnifique panorama en direction du Nord. On découvre deux imposantes boucles de la Meuse, surplombées sur la rive gauche par les pittoresques roches de Joigny et plus loin par le rocher des Quatre Fils Aymon. Des escaliers permettent de monter jusqu'à des bancs d'où on peut voir un très large panorama sur la Meuse et ses méandres.



La Meuse



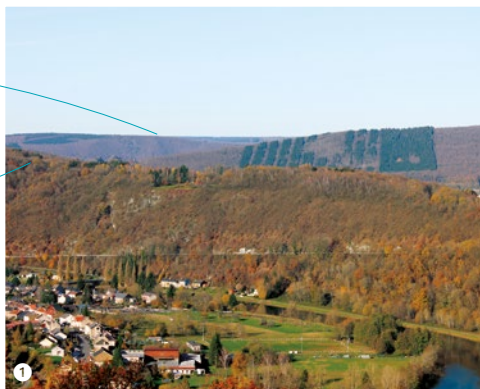
Panorama depuis le point de vue

Critères de classement

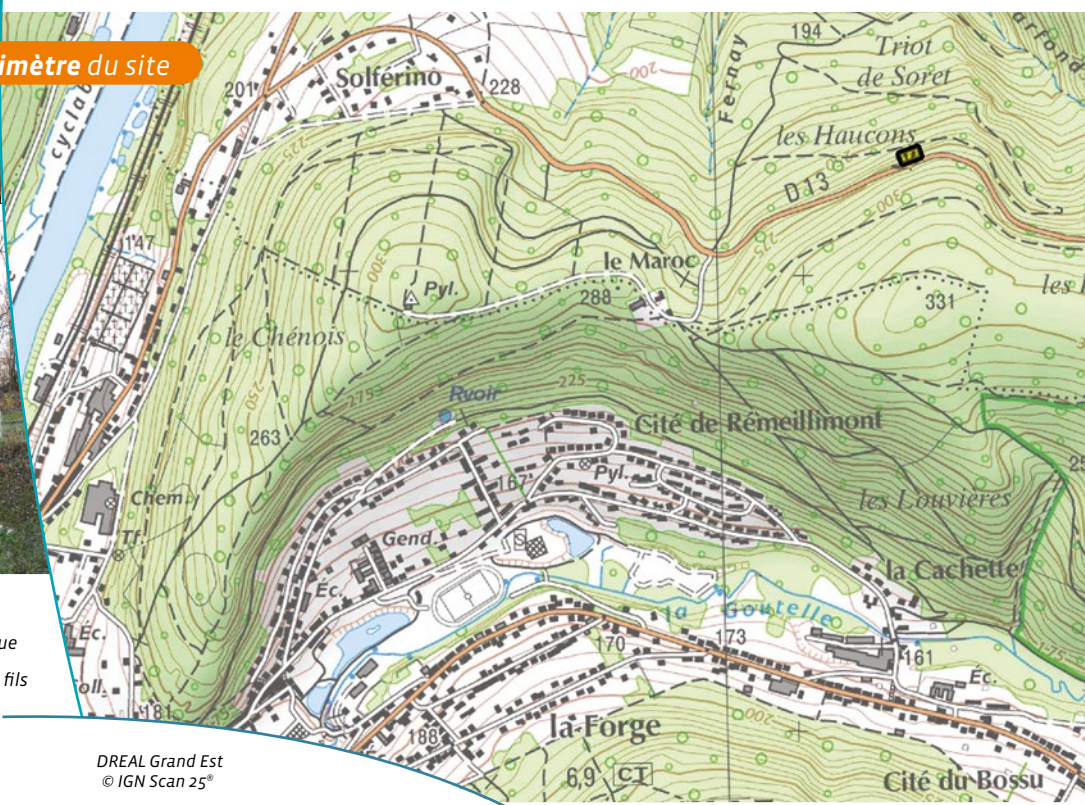
→ **Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire**



Le terrain formant un point de vue en bordure du chemin d'IC n°13



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63